



Municipalité de Piedmont

**FORMULAIRE DE DEMANDE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
DÉMOLITION (soumis à l'étude par le Comité de démolition)**

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom	Prénom	
Adresse		Code postal
Téléphone		
Courriel		

2. DEMANDEUR

Obtenir une procuration du propriétaire dans ce cas-ci. (Si même qu'à la section 1, cochez la case « propriétaire »)

☐ **Propriétaire**

Nom	Prénom	
Adresse		Code postal
Téléphone		

3. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse		
Catégorie immeuble ☐ Résidentiel	☐ Commercial	☐ Autres : _____

4. EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION

(Si même qu'à la section 1 ou 2, ne pas remplir la section 5 et cochez la case appropriée)

☐ **Propriétaire** ☐ **Requérant**

Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Numéro de licence RBQ	

5. INFORMATION ET DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE DÉMOLITION SOUSMISE À L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

Lorsque le projet de démolition est soumis à l'étude par le Comité, conformément aux dispositions de l'article 3.1.3, les informations et les documents suivants doivent être fournis au lieu des informations et des documents exigés par le règlement relatif aux permis et certificats en vigueur :

1. les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire, s'il ne s'agit pas du requérant;
2. le nom, adresse et numéro de téléphone de l'entrepreneur général responsable de la démolition ou de la personne qui exécutera les travaux de démolition;
3. une description du bâtiment ou de la construction à être démolir;
4. des photos en couleur de chaque élévation du bâtiment à démolir;
5. un exposé des motifs qui justifie la démolition et tout document jugé pertinent par le requérant pour démontrer l'état des lieux, tels que des rapports techniques et économiques, des avis professionnels ou des images, présentant l'état du bâtiment ou de la construction, de ses systèmes, de sa structure et de ses matériaux;
6. le délai prévu pour la réalisation des travaux de démolition;
7. une description de la méthode qui sera employée pour la démolition;
8. un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé conforme à la réglementation en vigueur et qui doit :
 - a) préciser les aménagements proposés lorsqu'il est prévu que le terrain demeure vacant;
 - b) préciser les utilisations, les constructions et les aménagements proposés lorsque le programme de réutilisation du sol ne comprend pas la construction d'un bâtiment principal;
 - c) préciser la superficie, la hauteur et, au moyen d'un plan préliminaire (coupes, élévations et plan type d'étage), les caractéristiques architecturales et les usages projetés des bâtiments à être construits sur le terrain. Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment principal d'usage résidentiel, le programme doit préciser le nombre et la superficie des logements projetés;
 - d) spécifier le délai de réalisation des travaux prévus;
9. une étude patrimoniale produite par un spécialiste lorsque le projet vise un immeuble patrimonial.

6. TRAVAUX

Coût des travaux	
Date de début des travaux	Date de fin des travaux

☐ Veuillez cocher la case si des travaux de **dynamitage** sont requis pour les travaux de démolition.

7. TARIFICATION

Le coût du certificat d'autorisation est de 100,00 \$ pour la démolition d'un bâtiment principal et de 50,00 \$ pour la démolition d'un bâtiment accessoire. Les frais pour une étude de démolition sont de 500,00 \$. Vous devez payer les frais lors de la demande du permis.

8. DÉLAI

Il faut prévoir un délai minimal prévue à l'intérieur du règlement No 890-23 sur la démolition d'immeubles.

9. SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

Signature du propriétaire	En date du
---------------------------	------------